



Description brève de la solution de branche	Rédaction: Secrétariat CSTPS
	Date: 08.11.2016
	Révision: 18.03.2021

Désignation de la solution de branche	Organisme responsable
Solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie.	- ASEPP Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres - Unia - Syna

Groupes économiques (GE)		Branche entreprises	Membres de l'Association	Participants à la SDB
		Secteur selon la classification SUVA Plâtrier et Peintre Classe 44 D	Nombre d'entreprises ≥ 100	14
	Nombre d'entreprises 20-99	316		332
	Nombre d'entreprises 0-19	6459		2039
	Nombre total d'entreprises	6789	1881	2375
	Nombre d'employés	35613		
Primes: 44D				

Adresse	Tél. 043 233 49 00	Approbation CFST	Organe d'exécution responsable
		9.3.2017	Suva
Schweiz. Maler- und Gipsunternehmer-Verband Oberwiesenstrasse 2 Postfach 8304 Wallisellen	Fax 043 233 49 01		
	E-mail kopas@smgv.ch		

Bureau de liaison et de contact MSST
ASEPP Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres, Sécurité au travail Oberwiesenstrasse 2, Postfach, 8304 Wallisellen

Abréviations	CSTPS: Commission pour la sécurité au travail et la protection de la santé Perco: Personne de contact pour la sécurité au travail CPPR: Commission professionnelle paritaire régionale CPPC: Commission professionnelle paritaire centrale
---------------------	---



Plan de la solution de branche MSST	
Principe directeur – intention – philosophie	Les accidents, les maladies professionnelles et les problèmes de santé liés au travail doivent être réduits, ce qui doit également conduire à une réduction des heures de travail perdues. Avec la réduction du nombre d'accidents du travail et des coûts, une réduction correspondante des primes d'assurance devrait être atteinte dans la branche.
Objectif général	Prendre des mesures pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Mise en œuvre des mesures dans l'entreprise selon les actions ciblées annuelles, qui sont déterminées par la CSTPS sur la base de l'identification des dangers / de l'analyse des risques.



Organisation de la sécurité	Supérieur hiérarchique Direction (mandataire): Cadre	Services de sécurité Perco	Collaborateurs Employés
Formation, information, instruction	Groupe cible Perco Cadre/Employés	Durée Cours Perco 1 jour, périodiquement cours continue 1 jour Périodiquement, selon la CCT	Par Instructeur solution sectorielle No 19 Personnel interne ou externe, instructeur de Gimafonds
Règles de sécurité, normes de sécurité	Selon manuel ASA solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie.		
1) Détermination des dangers 2) Evaluation des risques 3) Risques les plus importants Résumé de l'analyse de risques sommaire	Selon manuel ASA solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie. Des aides et des instructions sont enseignés lors des cours Perco. Les actions ciblées annuelles sont basées sur l'analyse des risques.		
Planification des mesures, réalisation	Mesures selon les actions ciblées annuelles.		
Planification du cas d'urgence	Selon manuel ASA solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie.		
Collaboration	Selon le groupe de travail (ArG), l'ordonnance sur la prévention des accidents OPA (VUV), loi d'intérêt général (MgW)		
Protection de la santé	Protection de la maternité et des mineurs ont été considérée dans le manuel ASA solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie.		
Contrôle, audit	Selon manuel ASA solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie.		
Autres aspects spéciaux ou sujets non soumis au contrôle			
Documents / annexes	Selon manuel ASA solution sectorielle pour la protection de la santé et de la sécurité au travail pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie.		